

Communiqué de presse



04 juillet 2017

*Signature d'une convention emploi-formation pour les
salariés intérimaires*

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire et Prism'emploi s'engagent pour l'emploi

Isabelle Gaudron, vice-Présidente déléguée à la Formation professionnelle, à l'Insertion et à l'Orientation du Conseil Régional Centre-Val de Loire et Florence Recasens, Présidente de Prism'emploi Centre-Val de Loire, ont signé le 4 juillet une convention en faveur de l'emploi et de la formation.

Les deux partenaires s'engagent à accompagner la mise en œuvre de multiples actions pour développer l'emploi et la formation professionnelle des salariés intérimaires pour une durée initiale de 3 ans.

CHIFFRES CLES SUR LA REGION

- 350 agences d'emploi dans la région
- 27 400 salariés intérimaires en équivalent temps plein
- 5% de l'emploi intérimaire en France
- 129 250 demandeurs d'emploi de catégorie A en Centre-Val de Loire (fin avril 2017)¹
- Un nombre en baisse de 2 % sur un an en région Centre-Val de Loire, contre une baisse de 0,8 % au niveau national (fin avril 2017)²

¹ Source : [Pôle Emploi](#)

² Ibid

FAVORISER LA MISE A L'EMPLOI DES SALARIES INTERIMAIRES

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire et Prism'emploi œuvreront autour de trois axes de travail :

- Renforcer la mutualisation des connaissances entre eux et mettre en œuvre de manière concertée des actions favorisant l'emploi et la formation professionnelle des publics intérimaires ;
- Promouvoir l'apprentissage intérimaire au sein des TPE-PME des secteurs de l'industrie et du bâtiment ;
- Encourager la formation des publics et leur recrutement à l'issue des formations financées par la région.

Par cette convention, les partenaires décident d'agir ensemble de façon étroite et renforcée, pour une durée de 3 ans.

LA FORMATION COMME LEVIER DE RETOUR A L'EMPLOI

L'évolution rapide des secteurs économiques requiert une qualification accrue des actifs. Cette évolution renforce la nécessité d'une **analyse régulière des besoins en compétences des entreprises** pour permettre une adaptation optimale des profils des demandeurs d'emploi avec leurs attentes. Un enjeu majeur pour les dispositifs de formation professionnelle, organisés par le FAF-TT, l'OPCA de la branche Travail.

Dans ce contexte, la Région soutient et promeut de nombreuses initiatives en termes de formation professionnelle continue, d'apprentissage et d'alternance. Il s'agit ici de son **premier accord de coopération avec Prism'emploi**. En effet, pour les publics les plus éloignés de l'emploi, l'intérim constitue un tremplin vers l'emploi.

Fort de la signature de cette première convention, Prism'emploi prépare, pour les mois à venir, d'autres accords régionaux en faveur de l'emploi et la formation.

« Grâce à nos 350 agences d'emploi présentes dans la région, nous appréhendons avec précision les besoins en compétences des entreprises locales. Nous mettons en place des dispositifs qui répondent aux spécificités du territoire, en partenariat avec les acteurs publics de l'emploi.

Nous agissons ainsi chaque jour pour la mise à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels des salariés intérimaires. C'est pourquoi nous avons souhaité mettre notre expertise au service du Conseil Régional Centre-Val de Loire dans le cadre de ce partenariat», explique Florence Recasens, Présidente de Prism'emploi pour la région Centre-Val de Loire.

« Chaque année, près de 50 000 personnes bénéficient des actions de « Formation professionnelle » déployées par la Région. En 2016, la Région a financé 12 000 places de formation pré-qualifiante et qualifiante, « parcours métier », qui permettent aux demandeurs d'emploi d'élaborer un projet professionnel, de découvrir un métier, de se préparer à créer ou reprendre une entreprise mais surtout de se qualifier pour exercer un métier en obtenant un titre ou un diplôme. Ces parcours permettent aux demandeurs d'emploi et notamment les plus fragilisés, de développer leurs compétences en lien avec les besoins du marché du travail et de renforcer leurs chances d'accéder durablement à l'emploi.

La Région a également déployé près de 27 000 Visas. Ces actions de formation de courte durée permettent aux apprenants d'acquérir ou de renforcer des connaissances dans le domaine des savoirs de base. Elles sont un véritable tremplin pour poursuivre ensuite vers un parcours pré-qualifiant ou qualifiant. La convention que nous signons avec Prism'Emploi permettra de déployer ces formations auprès des salariés intérimaires.», déclare Isabelle Gaudron, vice-Présidente déléguée à la Formation professionnelle, à l'Insertion et à l'Orientation du conseil régional Centre-Val de Loire.



Contact presse Prism'emploi
Camille Ruols
Tél : 01 40 41 54 96
Cruols@golin.com

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession.

7 200 agences d'emploi et 20 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.